

DBV Technologies dépose un prospectus relatif à son Programme At-The-Market (ATM) pour un montant pouvant atteindre 150 millions de dollars

DBV Technologies (Euronext : DBV – ISIN : FR0010417345 – Nasdaq Capital Market : DBVT) (la « **Société** »), une société biopharmaceutique à un stade avancé de développement clinique, a annoncé ce jour le dépôt auprès de la *U.S. Securities and Exchange Commission* (la « **SEC** ») d'une nouvelle déclaration d'enregistrement automatique sur formulaire S-3ASR (la « **Déclaration d'Enregistrement** »), comprenant un prospectus de base ainsi qu'un supplément au prospectus relatif au contrat de placement (*sales agreement prospectus supplement*), afin de renouveler son programme de financement « *at-the-market offering* » (le « **Programme ATM** ») mis en place précédemment, par le dépôt d'un supplément au prospectus portant sur des ventes d'*American Depositary Shares* (« **ADSs** ») pour un montant pouvant atteindre 150 millions de dollars.

Le Programme ATM a été mis en place conformément au contrat de placement conclu le 5 septembre 2025 (le « **Contrat de Placement** ») avec Citizens JMP Securities, LLC (« **Citizens** »), agissant en qualité d'agent placeur, aux termes duquel la Société peut offrir et vendre, de temps à autre, des ADSs, chaque ADS représentant cinq actions ordinaires de la Société, pour un montant brut global maximal de 150 millions de dollars, sous réserve des limites imposées par la réglementation française. La Société a déposé ce supplément au prospectus afin de renouveler le Programme ATM pour un montant total pouvant atteindre 150 millions de dollars, en intégrant à la fois les ADSs déjà enregistrés mais non encore vendus ainsi qu'une capacité complémentaire nouvellement enregistrée, de sorte que 150 millions de dollars demeurent disponibles à l'émission et à la vente au titre du Contrat de Placement. Les modalités et conditions du Programme ATM demeurent inchangées.

La Société envisage d'utiliser le produit net des ventes d'ADSs réalisées, principalement pour financer les activités liées à l'extension de ses capacités de fabrication, les demandes de licence de produit biologique (*Biologics License Application* ou « **BLA** ») chez les enfants âgés de 4 à 7 ans et de 1 à 3 ans, la préparation du lancement de VIASKIN® Peanut chez les enfants âgés de 4 à 7 ans, sous réserve d'approbation, le



développement des produits candidats et, pour financer son fonds de roulement et ses autres besoins généraux, à la discrétion de la Société.

La Déclaration d'Enregistrement, comprenant le prospectus de base et le supplément au prospectus relatif au contrat de placement, concernant les titres de la Société, y compris les ADSs, est devenue automatiquement effective dès son dépôt auprès de la SEC. Avant de souscrire aux ADSs offertes, les investisseurs potentiels sont invités à lire le supplément au prospectus relatif au contrat de placement ainsi que le prospectus de base qui l'accompagne, et les documents qui y sont intégrés par référence. Les investisseurs potentiels peuvent obtenir gratuitement ces documents sur le site internet EDGAR de la SEC (www.sec.gov). Alternativement, une copie du supplément au prospectus (et du prospectus de base l'accompagnant) peut être obtenue auprès de Citizens JMP Securities, LLC, 1301 Avenue of the Americas, 2nd Floor, New York, NY 10019 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : dl-jmp-syndicate@citizensbank.com.

Aucun prospectus ne fera l'objet d'une demande d'approbation auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément au Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »), dans la mesure où les augmentations de capital envisagées seraient proposées à des investisseurs qualifiés (au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus) et relèveraient de l'exemption prévue à l'article 1(5)(a) du Règlement Prospectus applicable aux valeurs mobilières fongibles avec des valeurs mobilières déjà admises à la négociation sur le même marché réglementé et représentant, sur une période de douze mois glissants, moins de 30 % des valeurs mobilières déjà admises à la négociation sur ce marché.

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de ces titres, et aucune vente de ces titres ne pourra intervenir dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant leur enregistrement ou leur qualification au regard de la réglementation applicable. En particulier, aucune offre au public d'ADSs ne sera réalisée en Europe.

[Informations disponibles au public](#)



Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risque correspondants, figurent dans le rapport annuel de la Société sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, déposé auprès de la SEC le 26 mars 2026, tel que complété par les informations de la Partie III incluses dans le formulaire 10-K/A déposé auprès de la SEC le 30 avril 2026 (ensemble, le « Rapport Annuel »), ainsi que d'autres documents déposés périodiquement auprès de la SEC (les « Dépôts auprès de la SEC »). Le Rapport Annuel et l'ensemble des autres Dépôts auprès de la SEC sont disponibles sur le site internet de la SEC (www.sec.gov). Le Document d'Enregistrement Universel 2025 de la Société, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 26 mars 2026, ainsi que les autres informations réglementées, sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). L'ensemble des documents précités est également disponible sur le site internet de la Société.

A propos de DBV Technologies

DBV Technologies est une société biopharmaceutique au stade avancé qui développe des options de traitement pour les allergies alimentaires et d'autres conditions immunologiques dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits. DBV Technologies se concentre actuellement sur l'étude de l'utilisation de sa plateforme technologique propriétaire, VIASKIN®, pour traiter les allergies alimentaires, qui sont causées par une réaction immunitaire hypersensible et caractérisées par une série de symptômes dont la gravité varie de légère à l'anaphylaxie mortelle. Des millions de personnes vivent avec des allergies alimentaires, y compris de jeunes enfants. Grâce à l'immunothérapie épicutanée (EPIT), la plateforme VIASKIN® est conçue pour introduire des quantités de microgrammes d'un composé biologiquement actif dans le système immunitaire à travers une peau intacte. L'EPIT est une nouvelle classe de traitement non invasif qui cherche à modifier l'allergie d'un individu en rééduquant le système immunitaire pour qu'il devienne désensibilisé à l'allergène en tirant parti des propriétés de tolérance immunitaire de la peau. DBV Technologies s'est engagée à transformer le traitement des personnes souffrant d'allergies alimentaires. Les programmes d'allergie alimentaire de la Société comprennent des essais cliniques en cours sur VIASKIN® Peanut chez les jeunes enfants (de 1 à 3 ans) et les enfants (de 4 à 7 ans) allergiques à l'arachide.



Le siège social de DBV Technologies se trouve à Châtillon, en France, et ses activités nord-américaines à Warren, dans le New Jersey. Les actions ordinaires de la Société sont négociées sur le segment B d'Euronext Paris (DBV, code ISIN : FR0010417345) et les ADS de la Société (représentant chacun cinq actions ordinaires) sont négociés sur le Nasdaq Capital Market (DBVT – CUSIP : 23306J309).

Déclaration prospective

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, notamment des déclarations relatives à l'opération de financement envisagée par DBV Technologies, y compris l'utilisation de son Programme ATM et l'affectation envisagée du produit qui en serait tiré. Ces déclarations prospectives peuvent être affectées par les conditions de marché ainsi que par les autres risques et incertitudes décrits dans les documents et rapports déposés par DBV Technologies auprès de l'AMF, notamment le Document d'Enregistrement Universel 2025 de DBV Technologies déposé auprès de l'AMF le 26 mars 2026, et le Rapport Financier Semestriel 2026 publié le 16 juillet 2026, et de la SEC, notamment dans le rapport annuel de DBV Technologies sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, déposé auprès de la SEC le 26 mars 2026 et modifié par l'Amendement n° 1 sur formulaire 10-K/A déposé auprès de la SEC le 30 avril 2026, dans les rapports trimestriels de DBV Technologies sur formulaire 10-Q pour les trimestres clos les 31 mars 2026 et 30 juin 2026, déposés auprès de la SEC respectivement les 30 avril 2026 et 16 juillet 2026, ainsi que dans les futurs documents et rapports déposés par DBV Technologies auprès de l'AMF et de la SEC.

Les investisseurs actuels et potentiels sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives et estimations, qui ne valent qu'à la date du présent communiqué de presse. Sauf disposition contraire de la législation applicable, DBV Technologies ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans le présent communiqué de presse.

VIASKIN est une marque déposée de DBV Technologies.

Contact avec les investisseurs

Jonathan Neely

DBV Technologies

jonathan.neely@dbv-technologies.com



Contact avec les médias

Brett Whelan

DBV Technologies

brett.whelan@dbv-technologies.com

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait, en aucune circonstance, constituer une offre au public ni une invitation à solliciter l'intérêt du public en France, aux États-Unis ou dans toute autre juridiction dans le cadre d'une quelconque offre.

La diffusion du présent document peut, dans certaines juridictions, faire l'objet de restrictions en vertu des législations locales. Les personnes qui entrent en possession du présent document doivent s'informer de l'existence de telles restrictions et s'y conformer.

Le présent communiqué ne constitue ni une publicité ni un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

Le présent document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières qui y sont mentionnées ne peuvent être offertes ou cédées en France qu'à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus et conformément à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier.

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen, aucune mesure n'a été prise ni ne sera prise en vue de permettre une offre au public des valeurs mobilières visées dans le présent document nécessitant la publication d'un prospectus dans un État membre concerné. En conséquence, ces valeurs mobilières ne pourront être offertes dans un État membre concerné qu'en application des exemptions prévues à l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans toute autre circonstance ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou à la réglementation applicable de cet État membre.

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné exclusivement aux personnes (i) qui sont des « investisseurs qualifiés » (au sens du paragraphe 15 de l'Annexe 1 des Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024) et qui sont également



*des professionnels de l'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui relèvent de l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. »), ou (iii) auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement adressée ou transmise (ensemble, les « **Personnes Concernées** »). Le présent document s'adresse uniquement aux Personnes Concernées et ne doit pas être utilisé ni servir de fondement à une quelconque décision par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Concernées. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document se rapporte est réservé aux Personnes Concernées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

Le présent document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ni une sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans toute autre juridiction où une telle offre pourrait être restreinte.